ÉLEVAGE ■ La carcasse d'un jeune bovin retrouvée en Haute-Vienne

Le veau aurait-il vu le loup?

Un veau a été tué et dévoré dans la nuit de mercredi à jeudi, au sud-est de Limoges. Le loup est toujours soupçonné, pas encore for-mellement identifié.

Jean-Louis Mercier

a peau et les os. C'est à peu près tout ce qui reste d'un veau né dans la nuit de mercredi à jeudi à la Croisille-sur-Briance (Haute-Vienne). La carcasse gît au milieu de la prairie, à peu près là où il est né vers 22 heures, à quelques dizaines de mètres d'un bois.

Autour, ça discute sévère en ce jeudi après-midi. Les deux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont venus faire des constations. Motus et bouche cousue à la presse, mais on comprend, à l'écoute de la conversation, que l'éventualité d'une attaque de loup est déjà repoussée : il n'y aurait pas de trace d'attaque à la gorge, marqueur du mode d'action du prédateur.

Alexandre Pagnaud, de l'association Protégeons nos troupeaux des loups en Limousin, a déjà entendu cet argument. « Des éleveurs de Lozère ont déjà constaté que quand il y a un cheptel, il est rare que le loup attaque le veau par la gorge. Il l'attaque par-derrière. »

D'autres questions se po-

ıé 18

ès

ιp

n-

Mc

ie.

de

il,

er

ıu,



sent. « Ce qui m'interpelle moi, c'est la consommation de viande, s'étonne l'éleveur, Eric Bonneau. Un veau, ça fait 30 ou 35 kg. Là, il reste 3 ou 4 kg de viande. Qu'est-ce qui peut faire une telle consommation? » Les renards, les sangliers ou les blaireaux ne dédaignent pas consommer de la viande, mais il faudrait qu'ils se soient succédé toute la nuit (l'éleveur a trouvé la carcasse à 7 h 30) pour avaler une trentaine de kilos de viande.

Des chiens errants? Pourquoi pas, mais « quand il y a des chiens errants, on les entend, on finit par les voir », explique l'éleveur, qui doute que le nettoyage minutieux de la carcasse ait pu être réalisé par des chiens. « Et puis, des chiens errants, on en a toujours connu et on n'a jamais retrouvé des carcasses dans cet état. »

Analyses contestées

Alors, le loup? Alexandre Pagnaud a réalisé des prélèvements, qui vont être envoyés au laboratoire allemand auquel s'adresse régulièrement l'association. « On a fait faire deux analyses sur des attaques de 2018, elles ont montré que c'est un loup hybride qui avait agi. Sur une autre attaque en mars dernier, le labo a trouvé trois marqueurs du gène du loup, mais avec trois ADN différents, ça veut dire qu'il y avait plusieurs animaux... » Sauf que les autorités françaises contestent les résultats de ces analyses. « Evidemment, sinon ça obligerait l'Etat à déclarer le Limousin comme zone à loups et c'est une zone improtégeable... », pointe Alexandre Pagnaud.

En attendant, l'éleveur est sur les nerfs. Il a perdu de l'argent sans indemnisation et a « encore vingt vaches à faire vêler et chez moi elles vêlent dans les prairies ». Du coup, il va les garder à proximité de la stabulation. Histoire, qu'entre chien et loup, elles soient un peu protégées.

TRIBUNAL DE BRIVE Ils attiraient leurs victimes grâce à un site de rencontres

Des vols aggravés grâce aux appâts sexuels

« Selon les gendarmes vos agissements, c'était du hameçonnage, du racket. Et vous, vous appelez ça comment? », demande la présidente. « Je ne sais pas, une carotte », marmonne dans sa barbe le jeune prévenu, visiblement irrité.

Hier, au tribunal correctionnel de Brive, on était pourtant bien loin des légumes de couleur orange appréciés par des lapins. Surtout, parce que « la carotte » en question a valu à deux principaux protagonistes de ce dossier, âgés respectivement de 22 et 25 ans, des peines de deux ans de prison pour



HAMEÇON. Les victimes étaient attirées via un site de rencon-

suite fixé à Brive, Noailles ou Saint-Pantaléon-de-Larche, dans un endroit à l'écart. Une fois sur place, la victime, approchée par un homme et une femme, ou deux hommes, se faisait dépouiller de la somme destinée à payer la relation sexuelle et même parfois de son portefeuille et de téléphone portable.

Trois hommes ont porté plainte. L'un d'entre eux, passé au tabac a eu même dix jours d'ITT, alors qu'un autre a été gazé.

Les deux mineures seront jugées pour les mêmes faits prochainement par un juge des enfants.